

REGLEMENTATION TOURNOIS – SPECIAL ÉTÉ 2021

1. Période de validité

Le présent règlement est valide pour la période couvrant les mois de juin, juillet et août 2021. Il doit permettre aux clubs d'organiser des tournois pendant la période estivale et de participer à la relance du tennis de table.

2. Procédure administrative pour l'homologation d'un tournoi régional (ouvert à tous)

- L'organisateur fait sa demande de tournoi régional via la procédure SPIDWEB, en incluant les éléments suivants :
 - a- le projet du règlement,
 - b- le nom et grade du Juge arbitre qui devra être JA3 minimum
- A tout moment de cette procédure, l'organisateur pourra être amené à apporter des modifications à son règlement ou à produire tous les documents manquants au dossier pour obtenir l'homologation définitive.

3. Discipline

- Procédure
 - a- Les règlements des tournois doivent toujours être visés par les Juges Arbitres désignés.
 - b- Si une association organise un tournoi dont les résultats sont remontés sur SPID sans en demander l'homologation, elle se verra infliger une amende de 200 euros, reversée à son comité départemental.
 - c- Le règlement d'un tournoi homologué ne peut être modifié qu'avec l'accord de la commission régionale des tournois, exception faite du cas où l'organisateur, en accord avec le Juge Arbitre, souhaite annuler un tableau faute d'un nombre insuffisant de participant ou modifier la formule indiquée (par exemple poule unique de 5, 6 ou 7 au lieu de formule standard). Il est vivement recommandé d'indiquer dans le règlement du tournoi, le nombre minimum de participants en dessous duquel un tableau pourra être annulé ou modifié.
- Sportive
 - a- Conformément aux règlements fédéraux, un joueur forfait non excusé à un tournoi, est enregistré comme perdant la première partie des tableaux pour lesquels il s'était inscrit.
 - b- En cas d'abandon, la prise en compte des points pour le classement individuel s'effectue en application de l'article 7.2 TITRE IV Chapitre II des règlements administratifs.

4. Quelques impératifs

- Les personnes désignées pour la direction des épreuves ne pourront pas participer au tournoi en tant que joueurs.

- Respecter les horaires.
- Le rapport du Juge Arbitre sera adressé au responsable des tournois de la Ligue.
- Procéder à la remontée des résultats saisis sur SPIDD.
- Le club organisateur doit obligatoirement fournir les balles en précisant dans le règlement la marque de celles-ci.
- Liste détaillée des récompenses par tableau jointe au règlement.

5. Coordonnées des responsables

- Pour la commission sportive régional, responsable des tournois :
Jean-Yves LEMAN, jy.leman@pdltt.org – 07 50 23 68 11
- Pour l'opération Été Ping en Pays de la Loire :
Simon BUFFET, s.buffer@pdltt.org – 07 71 57 72 47